

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 15
présents 14
votants 14

L'an deux mil onze
le : VINGT ET UN FEVRIER
le Conseil Municipal de la commune de CRESSAT
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean AUCLAIR, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

PRESENTS : MM. AUCLAIR – DURAND – CORDIER –
GOURDON-DUBOIS – MURAT – NESSI – DAUDON –
GAUMER – DEPOURTOUX – MARTIN – CANNIER –
PERIGAUD – DAVID – GARDAVAUD.

ABSENT : M. NONY.

Monsieur Joan MURAT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs communaux concernant le Columbarium, la dispersion de cendres au Jardin du Souvenir et règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé l'achat du Columbarium et des équipements pour le Jardin du Souvenir. Par conséquent, il conviendrait de fixer, dès à présent, les tarifs applicables ainsi que d'adopter un règlement pour le Columbarium et le Jardin du Souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RECU A LA PREFECTURE DE LA CREUSE

le 28 FEV. 2011

- DECIDE concernant :

- **LE COLUMBARIUM** :
 - de fixer comme suit les tarifs d'une case :
 - Concession de 25 ans : 400 €
 - Concession de 50 ans : 600 €
- **LE DROIT DE DISPERSION DES CENDRES** :
 - de fixer à 50 € le montant de la taxe de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir ;
 - d'appliquer l'ensemble des tarifs ainsi définis à compter du 1^{er} Mars 2011.

- ACCEPTE le règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir annexé à la présente délibération ;

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, mois et an que dessus.

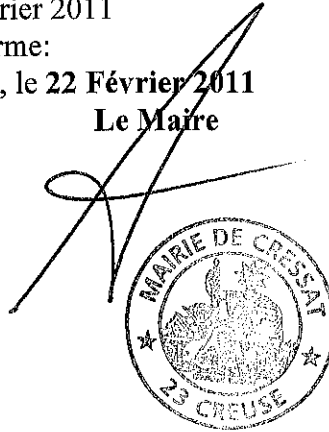
Au registre sont les signatures.

Affiché le 22 Février 2011

Pour copie conforme:

En Mairie, le **22 Février 2011**

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over the text 'Le Maire'. Below the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text 'MAIRIE DE CRESSAT' at the top and '23 CREUSE' at the bottom, with two small stars on either side of the central emblem.